

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 6 mai 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence également de deux citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance avec une excellente nouvelle. Lors de la conférence de presse de la semaine dernière, la MRC de Lotbinière a annoncé le déploiement de nouveaux parcours de transport collectifs desservant certes la municipalité de Sainte-Croix, mais également les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Laurier-Station, Saint-Agapit et Saint-Gilles. Ces parcours permettront de faire des connexions avec les trajets existants vers Québec et Lévis. Ce service structuré sera opérationnel à partir du 18 août prochain, à temps pour nos étudiants qui désirent se rendre au Campus de Lotbinière (Cégep de Thetford). Bien que les horaires seront annoncés au cours des prochaines semaines, il est déjà possible de confirmer qu'il y aura des arrêts à Sainte-Croix le matin, le midi et le soir, du lundi au vendredi. Monsieur le maire tient à souligner l'implication de la fondation du Cégep de Thetford dont une participation financière de l'ordre de 250 000 \$ a été confirmée pour les 5 prochaines années. Cette participation a été impérative à la réalisation de ce projet. Monsieur Dion termine en soulignant également l'appui de l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière.

118-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 1er avril 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- 5.2 - Adoption du procès-verbal / séance extraordinaire du 29 avril 2025
 - 5.3 - Comptes à payer - Mois d'avril 2025
 - 5.4 - Promesse de vente et d'achat / Vente du lot 3 592 824 (rue Leclerc)
 - 5.5 - Dépôt / Règlement #741-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 805 000 \$ concernant le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin
 - 5.6 - Avis de motion / Règlement #741-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 805 000 \$ concernant le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin
 - 5.7 - Dépôt / Règlement #742-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 953 000 \$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier (Phase II)
 - 5.8 - Avis de motion / Règlement #742-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 953 000 \$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier (Phase II)
 - 5.9 - Convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales / Réaménagement de l'hôtel de ville / Engagement et désignation du signataire
 - 5.10 - Recommandation de paiement #5 / Lévis construction inc. / Réaménagement de l'hôtel de ville
 - 5.11 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Marie-Josée Deschênes architecte inc. / Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix
 - 5.12 - Autorisation / Demande ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale / Service des travaux publics
 - 5.13 - Autorisation / Demande ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale / Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement
- 6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.
- 6.1 - Comptes à payer - Mois d'avril 2025
 - 6.2 - Démission / Mme Emmy Laliberté / Poste de préposée temporaire au comptoir lunch
 - 6.3 - Démission / Mme Vicky Tremblay / Poste de préposée temporaire au comptoir lunch
 - 6.4 - Démission / M Claude Tremblay / Poste de préposé à la maintenance temporaire
 - 6.5 - Démission / M Michel Sénéchal / Poste de préposé à la maintenance temporaire
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 7.1 - Adoption / Règlement #739-2025 / Règlement modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones
 - 7.2 - Demande de dérogation mineure / 111 rue Demers
 - 7.3 - Demande de dérogation mineure / 6625 route Marie-Victorin
 - 7.4 - Demande de permis / secteur PIIA, 6103 rue Principale
 - 7.5 - Octroi de mandat / MRC de Lotbinière / Modification du règlement de zonage #389-2007 et du règlement #388-2007 des permis, des certificats et d'administration

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

8 - TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / Sani-Orléans inc. / Contrat de nettoyages et d'inspections télévisées
- 8.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / AtkinsRéalisis inc. / Mise à jour du plan d'intervention
- 8.3 - Octroi de mandat / Gré à gré / Calévo inc. / Audit énergétique des bâtiments municipaux
- 8.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées
- 8.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume
- 8.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Consultation Géotex inc./ Forage supplémentaire / Prolongement des réseaux / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume(9406-0993 Québec inc)
- 8.7 - Adoption / Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 / Programmation #1
- 8.8 - Embauche de M. Stéphane Lemay / Directeur des travaux publics adjoint

9 - LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 - Demande d'autorisation / Fête Nationale du Québec
- 9.2 - Embauche / Éducatrice spécialisée, animateurs(trices) et aide-animateurs(trices) / Camp de jour 2025
- 9.3 - Recommandation de paiement #3 / Groupe Relief inc. / Réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - VARIA

- 11.1 - Regroupement Lotbinière Nord-Ouest / Collecte des matières résiduelles / Acceptation des états financier 2024
- 11.2 - Participation aux projets pilotes / Élections Québec / Vitrine d'informations et bulletin de vote avec photographie
- 11.3 - Demande de commandite / Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière
- 11.4 - Demande de commandite / Ultimate Pamphile

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens qu'il y aura une séance d'information sur la Coopérative Santé du Nord de Lotbinière jeudi le 29 mai à 19h à la salle La Chapelle de Laurier-Station. M. Dion, maire, ajoute que les formulaires d'adhésions continuent de s'accumuler à la Coopérative (déjà plus de 850 membres) et que les gens qui ont transmis leurs formulaires devraient recevoir une facture pour la cotisation annuelle au cours des prochaines semaines.

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel rappelle que la collecte des déchets volumineux est, à partir de cette année, assurée par Recyc-Lav. Pour toute demande de collecte communiquez avec eux au 418-881-0084. Il est important de mentionner la liste des items à récupérer ainsi que mettre ceux-ci à l'extérieur près du domicile de façon accessible pour le lundi suivant votre appel, ils seront cueillis au cours de la semaine. Pour plus d'information rendez vous sur le site saintecroix.ca.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Madame Mélanie Picard : Mme Picard signale que samedi le 17 mai de 9h à 13h aura lieu la distribution du compost et d'arbres ainsi que la récupération de résidus domestiques dangereux au garage municipal. Limite de 100 litres de compost et 3 arbres sur présentation d'une preuve de résidence. Les essences d'arbres disponibles cette année sont : épinette blanche, pin rouge, érable à sucre et bouleau jaune. Apportez vos contenants et pelles. Mme Picard rappelle qu'il n'y a aucune inscription, ni réservation. Mme Picard ajoute que les ventes de garage seront permises au cours de la même fin de semaine, soit les 17 et 18 mai. Mme Picard termine en mentionnant qu'il ne sera pas possible de faire le marché au puce habituel sous l'abris du Parc Jean-Guy-Fournier dû aux travaux en cours.

Monsieur Alex Papineau : M. Papineau indique que c'est le retour du patin à roues alignées pour le mois de mai à l'aréna. M Papineau informe que ce sera patinage (casque fortement recommandé) le mercredi et du hockey (casque protecteur facial complet et gants obligatoire) le jeudi de 15h30 à 19h00.

Madame Sophie Côté : Mme Côté annonce que samedi le 17 mai aura lieu l'évènement « *Ultimate Pamphile* », une course à obstacles de 2 ou 5 kilomètres dans la boue. Des billets sont disponibles au Familiprix Sainte-Croix sinon sur la page Facebook de l'évènement. Mme Côté poursuit en informant les citoyens qu'à partir du 12 mai, ce sera l'horaire estivale pour les quilles qui passera à un modèle sur réservation seulement. Mme Côté termine en mentionnant qu'il y a présentement des inscriptions pour des sessions d'initiation au soccer pour les enfants de 4 à 7 ans qui se tiendront les lundis de 18h15 à 19h, du 26 mai au 18 août.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens que le prochain tournoi de « *Ruff* » se tiendra le jeudi 29 mai au Pavillon de services à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 2 juin dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville. Mme Demers informe également que les bénévoles du comité d'embellissement auraient besoin d'aide pour le ménage des plates-bandes de l'église. Mme Demers invite les citoyens à venir donner un coup de main vendredi le 9 mai dès 8h30. M. Dion, maire, souligne le travail incroyable effectué par le comité d'embellissement.

5 – ADMINISTRATION

119-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 1 avril 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-2025

5.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 29 avril 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-2025

5.3 - COMPTES À PAYER - MOIS D'AVRIL 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'avril 2025 au montant de 380 944.28 \$, tels que déposés par le

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE D'AVRIL 2025		
SALAIRES BRUTS DU 23 MARS AU 26 AVRIL 2025	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	28 450.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES & GYM.	58 178.45
	AVANTAGES SOCIAUX	17 969.59
	SOUS-TOTAL	104 598.56
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) D'AVRIL 2025		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	780.96
	TOTAL	105 379.52

No	# Grand- livre	Description	Montant	Référence
		ACKLANDS-GRAINGER INC.	170.39	
	232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	113.59	FILTRES
	270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	56.80	FILTRES
		ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	6 799.86	
	241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.EGOUT	6 799.86	INSTALLATION POMPE #2 STATION POMPAGE RUE LECLERC
		BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)	2 969.00	
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	75.41	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	45.13	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270150670	PAPETERIE - LOISIRS	1.82	ACHATS DIVERS PAPETERIE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	20.93	ACHAT CASSE-CROÛTE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	188.90	ESSENDE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	121.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.82	ESSENCE TRANSIT
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	80.09	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	67.75	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	76.95	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	94.80	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	62.08	ESSENCE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.95	ESSENCE TRANSIT
	270150631	ESSENCE LOISIRS	115.62	ESSENCE LOISIRS
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	118.00	ESSENCE SIERRA
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	32.01	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	73.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	123.31	ESSENCE TRANSIT
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	79.67	ESSENCE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE SIERRA
	232000670	PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	-34.48	CRÉDIT LECTEUR DVD EXTERNE
	211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	35.00	GALA JEUNEXCELLENCE
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	4.00	REGISTRE FONCIER
	270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	LICENCE ADOBE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE AVRIL 2025
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	214.91	ACHAT BAR
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	265.81	ACHAT BAR
	270125526	ENT & REP MACH/OUT/EQU QUILLES	43.68	ACHAT ENTRETIEN
	232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	574.86	RADIO-TÉLÉPHONES PORTATIFS
		BLANKO (9254-3685 QUÉBEC INC.)	4 024.13	
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	4 024.13	MODULE FORMULAIRES DYNAMIQUES
		BRENTAG CANADA INC.	7 435.42	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	7 435.42	BISULFITE POUR TRAITEMENT DE L'EAU
		CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	405.00	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	405.00	REMISE MARS 2025
		DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	1 245.94	
	241300631	ESS.& DIESEL-ST/POMP.STE-CROIX	219.93	DIESEL
	241300631	ESS.& DIESEL-ST/POMP.STE-CROIX	1 026.01	DIESEL
		ÉRIC VACHON	400.00	
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	400.00	LAVEUSE & SÈCHEUSE
		FRANCIS MATTE	60.00	
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE MARS 2025
		GROUPE CONSEIL UDA INC.	2 363.89	
	241201411	SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	2 363.89	HON. PROF. ANALYSE VULNÉRABILITÉ INSTALLATION PRODUCTION D'EAU POTABLE
		HOME HARDWARE	89.45	
	270126522	ENT ET RÉP BATIMENT SALLE GYM	89.45	CORNIÈRES ALUMINIUM
		HYDRO-QUEBEC	8 438.67	
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN	995.70	SERVICE MARS 2025
	234050681	786829-787553 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.06	SERVICE MARS 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	1 001.13	SERVICE FÉVRIER & MARS 2025
241500681	ELECT. - ST.POMP LAFLEUR 787470	101.67	SERVICE FÉVRIER & MARS 2025
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	95.66	SERVICE FÉVRIER & MARS 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.71	SERVICE MARS 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.96	SERVICE MARS 2025
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 429.24	SERVICE MI-MARS À MI-AVRIL 2025
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 713.57	SERVICE MARS 2025
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	53.56	SERVICE AVRIL 2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 830.41	SERVICE MI-MARS À MI-AVRIL 2025
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTE		288.50	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	63.20	MONITEUR DE SATURATION EN OXYGÈNE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	225.30	ESCABEAUX
KEVIN LETARTE		202.33	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	202.33	BOTTES
LES ENTREPRISES ADJ		707.10	
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	707.10	DÉNEIGEMENT 2024/2025 2/2
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		63.90	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.45	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	32.45	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		59 675.17	
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 4/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 4/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	533.33	QUOTES-PARTS 2025 4/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	168.58	QUOTES-PARTS 2025 4/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 4/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGM	539.50	QUOTES-PARTS 2025 4/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 4/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	18 306.23	QUOTES-PARTS 2025 4/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	612.83	QUOTES-PARTS 2025 4/12
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 4/12
237000951	QUOTE-PART MRC - TRANSPORT COLL	932.00	QUOTES-PARTS 2025 4/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	9 203.24	QUOTES-PARTS 2025 4/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 4/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	34.91	QUOTES-PARTS 2025 4/12
MARTIN & LÉVESQUE INC.		94.93	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	94.93	UNIFORME
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE MARS 2025
MILOT, STEPHANE		34.48	
232000670	PAPETERIE - FOUR., IMP LIVRES	34.48	LECTEUR DVD EXTERNE
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		32 318.08	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 818.11	REMISE MARS 2025
5513825000	ROAP A PAYER	1 731.05	REMISE MARS 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	5 032.88	REMISE MARS 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	12 721.24	REMISE MARS 2025
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	59.05	REMISE MARS 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	510.00	REMISE MARS 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	10 445.75	REMISE MARS 2025
MOLSON CANADA 2005		1 504.29	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	-286.10	CRÉDIT ACHAT BAR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	-768.86	CRÉDIT ACHAT BAR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	2 559.25	ACHAT BAR
PAGES JAUNES		145.80	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	145.80	SERVICE AVRIL 2025
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE MARS 2025
PHARMACIE STE-CROIX		35.22	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	35.22	ACHATS DIVERS FOURNITURES
POSTES CANADA		411.59	
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	198.95	AVIS MUNICIPAL MARS 2025 & PUBLICITÉ LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ & CAMP DE JOUR 2025
213000321	TIMBRES POSTES-ADMINISTRATION	212.64	AVIS MUNICIPAL MARS 2025 & PUBLICITÉ LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ & CAMP DE JOUR 2025
PRODUITS CAPITAL INC.		163.60	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	65.13	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	98.47	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
RECEVEUR GENERAL DU CANADA		1 313.00	
222000339	LICENCE RADIO, MOBILE INCENDIE	1 313.00	RENOUVELLEMENT LICENCE 2025
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		11 750.13	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 663.19	REMISE MARS 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	510.00	REMISE MARS 2025
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	8 576.94	REMISE MARS 2025
RENÉ BERGERON		343.63	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	343.63	TRANSPALETTE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		4 631.07	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 631.07	POLICE NO. 48842 AVRIL 2025
TELUS COMMUNICATIONS INC.		683.03	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.39	SERVICE MARS 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	218.26	SERVICE MARS 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	80.48	FRAIS INTERNET GYM AVRIL 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.69	SERVICE AVRIL 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.69	SERVICE AVRIL 2025
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.69	SERVICE AVRIL 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.70	SERVICE AVRIL 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET & PAGETS (9)	37.71	SERVICE AVRIL 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.71	SERVICE AVRIL 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.71	SERVICE AVRIL 2025
TELUS IP		339.19	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.12	SERVICE AVRIL 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.28	SERVICE AVRIL 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.10	SERVICE AVRIL 2025
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.11	SERVICE AVRIL 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.34	SERVICE AVRIL 2025
211000331	TELEPHONE CELL. 806- 6809	35.12	SERVICE AVRIL 2025
261000331	TELEPHONE- URBANISME	35.12	SERVICE AVRIL 2025
TELUS MOBILITE		967.82	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	17.24	SERVICE AVRIL 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	17.25	SERVICE AVRIL 2025
270150331	TELEPHONE LOISIRS	52.36	SERVICE AVRIL 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	104.72	SERVICE AVRIL 2025
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM	52.36	SERVICE AVRIL 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	52.36	SERVICE AVRIL 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET & PAGETS (9)	562.36	SERVICE AVRIL 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	52.36	SERVICE AVRIL 2025
270150331	TELEPHONE LOISIRS	56.81	SERVICE AVRIL 2025
TURCOTTE 1989 INC.		1 303.82	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	1 303.82	RÉPARATION VANNE DE MAINTIEN
VIDÉOTRON LTÉE		431.94	
261000331	TELEPHONE- URBANISME	41.38	SERVICE MAI 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.37	SERVICE MAI 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.37	SERVICE MAI 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	137.97	SERVICE MAI 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET & PAGETS (9)	82.73	SERVICE MAI 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE MAI 2025
Total :		151 870.37	

<u>Nom</u>	<u># Grand- livre</u>	<u>Descriptio n</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
APSAM			240.00	
	232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	160.00	FORMATIONS SIGNALÉUR ROUTIER
	232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	80.00	FORMATION SIGNALÉUR ROUTIER
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC			333.43	
	270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	333.43	CONGRÈS
ATELIER GENYTECH INC.			22.27	
	222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	22.27	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)			65.70	
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	65.70	ESSENCE INCENDIE
BIBBY STE-CROIX INC.			3 679.20	
	233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	3 679.20	LOCATION DÉPÔT DE NEIGE 2024
BIONEST			7 236.39	
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	4 824.26	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS	2 412.13	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
BUOPRO CITATION INC.			315.49	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	315.49	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE			143.72	
	269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	143.72	ADHÉSION 2025
CLAUDE AUGER COURTIER EN ÉVÈNEMENT			360.16	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	360.16	SPECTACLE DE MAGIE FÊTE NATIONALE 1/2
COMPASS MINERALS CANADA CORP.			8 681.59	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 681.59	SEL POUR ADOUCISSEURS
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ & DE SANTÉ DU			8 760.00	
	259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	8 760.00	REMBOURSEMENT
DOCUMENT EXPRESS ENR.			1 459.81	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 459.81	AVIS MUNICIPAL AVRIL 2025
EUROFINS ENVIRONEX			886.46	
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	119.57	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	257.26	ANALYSE D'EAU
	241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	150.33	ANALYSE D'EAU USÉE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	101.76	ANALYSE D'EAU
EXCAVATION RAYMOND LEMAY & FILS			344.93	
	2305020721	INF. - UEAU POTABLE ST-EDOUARD	344.93	POUR MÉDIA FILTRANT
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS			12 812.57	
	216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	12 675.89	HON. PROF. NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE
	241201411	SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	136.68	GESTION DES ACTIFS EAU
FERMETTE MAJO			421.10	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	421.10	ACOMPTE ACTIVITÉ FÊTE NATIONALE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			57.60	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	57.60	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE			60.00	
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE AVRIL 2025
GLS DICOM EXPRESS			60.26	
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	23.78	FRAIS TRANSPORT
	241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	36.48	FRAIS TRANSPORT
GROUPE ACCESS BY MSP CORP			552.64	
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	552.64	SERVICE AVRIL 2025
GROUPE CASTONGUAY INC.			1 368.16	
	234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	264.44	RÉPARATION LAMPADAIRE RUE DU BATEAU
	241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	1 103.72	RÉPARATION PANNEAU CONTRÔLE RÉSERVOIR
GROUPE RMB INC.			2 914.67	
	2304040721	STABILISATION TALUS RUE HAMEL	2 914.67	FRAIS NOTAIRES 115 RUE HAMEL

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

HOME HARDWARE		225.22	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	22.75	BALAI
270126526	MACH, OUTIL. EQUIP- U/EAU POT	10.34	ADHÉSIF DE CONSTRUCTION
2305020725	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	28.50	POLYTHÈNE
270150522	ENT ET RÉP BATIMENT SALLE GYM	15.44	ROULEAUX, PINCEAUX & PAPIERS ABRASIFS
270126522	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE MACH, OUTIL. EQUIP- U/EAU POT	40.94	ÉPONGES & CORNIÈRES
232000650	ENT ET RÉP BATIMENT SALLE GYM	41.38	RATEAU
2305020725	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE MACH, OUTIL. EQUIP- U/EAU POT	34.17	PELLICULE D'EMBALLAGE & RUBANS PARE-VAPEUR
270126522	ENT ET RÉP BATIMENT SALLE GYM	31.70	MÈCHES & CALES D'ANCRAGE
HYDRO-QUEBEC		8 484.63	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	858.99	SERVICE MARS & AVRIL 2025
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 730.23	SERVICE MARS & AVRIL 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	42.50	SERVICE MARS & AVRIL 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	27.05	SERVICE AVRIL 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.83	SERVICE AVRIL 2025
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	859.98	SERVICE AVRIL 2025
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.40	SERVICE AVRIL 2025
270125681	ELECTRICITE QUILLES	1 228.79	SERVICE MARS & AVRIL 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	998.27	SERVICE AVRIL 2025
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	40.55	SERVICE MARS & AVRIL 2025
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	1 810.94	SERVICE MARS & AVRIL 2025
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	696.10	SERVICE MARS & AVRIL 2025
IMPULSION CENTRE D'ENTRAINEMENT		1 968.95	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 968.95	SERVICES PROFESSIONNELS MARS 2025
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		1 681.51	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	517.39	CONFÉRENCE AVRIL 2025
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 164.12	COURS MISE EN FORME PRINTEMPS 2025
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		948.55	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	948.55	HYPOCHLORITE
JOSIANNE TARDIF		406.25	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	406.25	COURS TAEKWANDO PRINTEMPS 2025 1/2
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE		661.11	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	661.11	ABONNEMENT 2025
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		4 056.08	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	4 056.08	BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		3 282.54	
232000521	ENTR. RÉPAR. - VOIRIE	1 667.14	EMBACHE RUISSEAU PETIT-SAUT CÔTE DU BATEAU
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 483.18	BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	132.22	NETTOYAGE FOSSÉ CASSE-CROÛTE DE LA CÔTE
LES PROS DU FITNESS S.E.N.C.		1 196.48	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 196.48	ENTRETIEN ÉQUIPEMENTS
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		612.02	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	256.86	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	10.45	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	296.57	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	48.14	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		1 475.49	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 475.49	ACHATS ÉQUIPEMENTS
MARTIN & LÉVESQUE INC.		178.33	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	178.33	UNIFORMES
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		595.06	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	595.06	ENTRETIEN SILVERADO
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE AVRIL 2025
MILOT, STEPHANE		103.62	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	103.62	FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL 2025
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		8 168.46	
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	2 621.64	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 2 AU 29 MARS 2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	224.20	FORMATION URBANISME
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 603.67	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 2 AU 29 MARS 2025
213000419	HON. PROFESS. AUTRES	3 718.95	RESSOURCE PARTAGÉE COMPTABILITÉ DU 2 AU 29 MARS 2025
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE AVRIL 2025
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		293.45	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	76.43	ENTRETIEN PLOMBERIE
241500521	ENTR. RÉPAR. - RESEAU D'EGOUTS	217.02	DÉBOUCHER ÉGOUT RUE LAFLAMME
POSTES CANADA		212.79	
213000321	TIMBRES POSTES-ADMINISTRATION	212.79	AVIS MUNICIPAL AVRIL 2025
REAL HUOT INC.		925.99	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	925.99	MANCHON DE RÉPARATION & BOITES DE SERVICE INVENTAIRE
RECYC.LAV INC.		1 149.75	
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	1 149.75	COLLECTE GROS REBUTS MARS 2025
RLNO MUNICIPALITÉ DE LOTBINIERE		31 777.48	
213000496	-FRAIS DE BANQUE	-0.52	AJUSTEMENT QUOTES-PARTS MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024
5513100002	COMPTES À PAYER - VÉRIFICATION	31 778.00	AJUSTEMENT QUOTES-PARTS MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024
SERRUPRO		2 136.77	
222000522	ENTR. & RÉPAR.-CASERNE INCENDIE	2 136.77	INSTALLATION SYSTÈME PORTES DE GARAGE
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		1 025.61	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 025.61	ENTRAIDE INCENDIE (236, RUE PICARD) LE 01-03-2025
SIGNALISATION LEVIS INC.		91.87	
229100650	VETEM. & ACCESS. - BR. SCOLAIR	91.87	DOSSARDS BRIGADIERS
STEVE ROBERT GRAPHIQUE		124.18	
270150527	ENT & RÉP ÉQUI.BUREAU LOISIRS	62.09	AFFICHE BUREAU DES LOISIRS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	62.09	PLAN DES SENTIERS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		223.41	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES BIENS NON DURABLE - C./COMM	108.23	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.48	EAU & LAIT
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES BIENS NON DURABLE - C./COMM	59.64	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES BIENS NON DURABLE - C./COMM	26.20	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.86	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		385.62	
241200451	LOCATION ALARME - USINE E/POTA	55.19	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
241400451	LOCATION ALARME - EAUX USÉES	55.19	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
213000451	LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
222000451	LOCATION ALARME - INCENDIE	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
232000451	LOCATION ALARME - VOIRIE	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
241300451	LOCATION ALARME - EAU POTABLE	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-04-2025 AU 30-06-2025
TELU COMMUNICATIONS INC.		120.38	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.38	SERVICE AVRIL 2025
TERMINIX CANADA		32.60	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	32.60	CONTRAT CONTRÔLE ODEURS AVRIL 2025
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		314.04	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	194.18	PHOTOCOPIES DU 04-03-2025 AU 03-04-2025
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	64.13	PHOTOCOPIES DU 11-03-2025 AU 10-04-2025
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	55.73	PHOTOCOPIES DU 30-03-2025 AU 29-04-2025
		Total : 123 694.39	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-2025

5.4 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / VENTE DU LOT 3 592 824 (RUE LECLERC)

ATTENDU la réception d'une proposition d'achat de la part de l'entreprise « *Ultima Immobilier inc.* » concernant une partie du lot 3 592 824 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, ayant une superficie approximative de 12 901,5 pieds carrés ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour ce lot est fixé à 600 000 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QU'un acompte d'un montant correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes a été demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 60 000 \$;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié ;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à « *Ultima Immobilier inc.* », d'une partie du lot 3 592 824 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié au 1er octobre 2025 ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-2025

5.5 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #741-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 805 000 \$ CONCERNANT LE DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement de déplacement du cours d'eau en raison des perturbations qui seront induites par les travaux d'assainissement des eaux usées ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE les services de professionnels et les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 593 249.50 \$, excluant les frais incidents, les imprévus, les frais de financement et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée au projet no. 20230275 préparé par la firme d'ingénierie « *Pluritec ltée.* » ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2025;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le projet règlement portant le numéro 741-2025 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 805 000 \$ concernant le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin* » sera adopté à une séance subséquente ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-2025

5.6 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #741-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 805 000 \$ CONCERNANT LE DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #741-2025 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 805 000 \$ concernant le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-2025

5.7 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #742-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 953 000 \$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER (PHASE II)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser la deuxième phase de ce projet qui comprend un terrain de tennis, un terrain de basketball, quatre terrains de Pickleball et la dernière phase d'aménagement des lieux ;

ATTENDU QUE les services de professionnels et les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 698 291.60 \$, excluant les frais incidents, les imprévus, les frais de financement et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée préparé par la firme d'ingénierie « *Pluritec ltée.* » ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue 6 mai 2025;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 742-2025 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 953 000 \$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier (Phase II)* » sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-2025

5.8 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #742-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 953 000 \$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER (PHASE II)

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #742-2025 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 953 000 \$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier (Phase II)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127-2025

5.9 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE / ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE

ATTENDU la réception de la convention d'aide financière de la Ministre des Affaires municipales signée par son représentant, concernant le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales volet 1 : Projet de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire, soit, pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance de la convention d'aide financière et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix confirme ses engagements tel que plus amplement détaillé à la convention d'aide financière et certifie que monsieur le maire, Stéphane Dion est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-2025

5.10 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #5 / LÉVIS CONSTRUCTION INC. / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.5 datée du 16 avril 2025 de Mme Manon Marcoux, architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », d'un montant totalisant 344 153.59 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » au montant de 344 153.59 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés pour la période du 15 mars 2025 au 15 avril 2025, sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 16 avril 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-2025

5.11 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE INC. / RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe GID* » pour une étude de faisabilité pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix suite à l'obtention de l'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec au montant de 31 500 \$ en date du 29 juin 2022, tel qu'il appert à la résolution #173-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu, dans une lettre datée du 15 septembre 2023, une aide financière additionnelle du ministère de la Culture et des Communications de 35 250 \$ issue du même Programme pour le projet de transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, portant la contribution du ministère à 66 750 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #067-2024 ;

ATTENDU la réception de la #2050 datée du 28 février 2025, de l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* », d'un montant de 5 748.75 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » de la facture #2050, datées du 28 février 2025 au montant de 5 748.75 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-2025

5.12 - AUTORISATION / DEMANDE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / VOLET - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun désirent présenter un projet de mise en place d'un service intermunicipal des travaux publics dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'assistance technique en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité sur la possibilité d'un regroupement municipal, tel qu'il appert à la résolution #349-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- **QUE** le conseil de de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de mise en place d'un service intermunicipale des travaux publics ;
- **QUE** le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- **QUE** le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- **QUE** le conseil désigne madame la mairesse suppléante Mélanie Picard, et le directeur général, monsieur Francis Matte, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-2025

5.13 - AUTORISATION / DEMANDE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / VOLET - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun désirent présenter un projet de délégation de compétence pour le service d'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'assistance technique en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité sur la possibilité d'un regroupement municipal, tel qu'il appert à la résolution #349-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de délégation de compétence pour le service intermunicipal d'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- **QUE** le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- **QUE** le Conseil nomme la municipalité de Laurier-Station, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- **QUE** le Conseil désigne madame la mairesse suppléante Mélanie Picard et le directeur général, monsieur Francis Matte, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

132-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS D'AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'avril 2025 au montant de 95 176.56 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

<u>SALAIRES D'AVRIL 2025</u>		
SALAIRES BRUTS DU 23 MARS AU 26 AVRIL 2025	ADMINISTRATION (DIRECTION)	7 539.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	22 130.63
	AVANTAGES SOCIAUX	4 793.21
	SOUS-TOTAL	34 462.84
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) D'AVRIL 2025</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	140.03
	TOTAL	34 602.87

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
BUROPRO CITATION INC.			28.13	
270148670		PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	28.13	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			385.91	
551388000		COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	385.91	REMISE MARS 2025
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.			1 092.21	
270160526		ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	1 092.21	REMPLACEMENT BAIE VITRÉE
DOYON DESPRÉS			3 914.90	
270165526		ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	3 914.90	RÉFRIGÉRATEUR
FROMAGERIE BERGERON			205.65	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	205.65	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE			103.26	
270160522		ENTR. & REPARATION- BATIMENT	103.26	ACHATS DIVERS ENTRETIEN

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

HYDRO-QUEBEC			12 969.08	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754		12 969.08	SERVICE MI-MARS À MI-AVRIL 2025
LAMBERT PASCALE			38.40	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA		38.40	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER & MARS 2025
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			10 097.89	
5513390000	T.V.Q. A PAYER		16 002.28	REMISE TPS-TVQ JANVIER À MARS 2025
5513290000	T.P.S. A PAYER (FEDERAL)		5 966.14	REMISE TPS-TVQ JANVIER À MARS 2025
5413996000	R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)		-8 375.99	REMISE TPS-TVQ JANVIER À MARS 2025
5413995000	C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)		-3 494.54	REMISE TPS-TVQ JANVIER À MARS 2025
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			6 895.60	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER		338.76	REMISE MARS 2025
5513820000	RQAP A PAYER		350.28	REMISE MARS 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER		499.11	REMISE MARS 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER		3 300.90	REMISE MARS 2025
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL		17.72	REMISE MARS 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.		50.00	REMISE MARS 2025
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER		2 338.83	REMISE MARS 2025
MOLSON CANADA 2005			11 425.16	
270181610	ACHATS - BAR		7 671.43	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR		-286.10	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR		-4 024.22	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR		8 064.05	ACHAT BAR
PRODUITS CAPITAL INC.			240.12	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA		59.38	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA		180.74	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			2 853.65	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)		928.67	REMISE MARS 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.		50.00	REMISE MARS 2025
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)		1 874.98	REMISE MARS 2025
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			1 222.85	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER		1 222.85	POLICE NO. 48842 AVRIL 2025
SHAW DIRECT			49.43	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT		49.43	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2025
TELUS COMMUNICATIONS INC.			210.80	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE		97.73	INTERNET SERVICE AVRIL 2025
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE		113.07	SERVICE AVRIL 2025
TELUS IP			140.44	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE		140.44	SERVICE AVRIL 2025
TELUS MOBILITÉ			52.36	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE		52.36	SERVICE AVRIL 2025
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON			212.97	
270120496	FRAIS CARTE DE CRÉDIT		60.00	FRAIS ANNUELS
270181610	ACHATS - BAR		152.97	ACHAT BAR
			Total : 52 138.81	

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
BUROPRO CITATION INC.			13.02	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE		13.02	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CHOQUETTE CKS			1 158.48	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)		1 158.48	RÉPARATION PLAQUE DE CUISSON
ERIC VACHON			124.80	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA		124.80	FRAIS DÉPLACEMENT MARS & AVRIL 2025
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			64.00	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA		23.00	ENSEMBLE DE TOURNEVIS
270180610	ACHATS - RESTAURANT		9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
270180610	ACHATS - RESTAURANT		9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA		23.00	CRAMPONS À GLACE
FROMAGERIE BERGERON			411.30	
270180610	ACHATS - RESTAURANT		82.26	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		205.65	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		123.39	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.			627.62	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT		497.70	RÉPARATION LUMIÈRE & AJOUT PRISE LAVEUSE-SÈCHEUSE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT		129.92	REPLACEMENT LUMIÈRE ENCASTRÉE
HOME HARDWARE			98.80	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA		41.37	OUTILS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT		57.43	AMPOULES
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.			74.73	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE		74.73	CARTES DE TEMPS
PLOMBERIE STE-CROIX INC.			3 797.76	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT		3 797.76	ENTRETIEN PLOMBERIE
PRODUITS CAPITAL INC.			59.38	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA		59.38	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SOURCE OMEGA			306.98	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)		306.98	ENTRETIEN ANNUEL ABREUVOIR
STEVE ROBERT GRAPHIQUE			124.17	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT		124.17	AFFICHES CHAMBRES DES JOUEURS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.			329.45	
270181610	ACHATS - BAR		27.96	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		11.49	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		24.84	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		30.06	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		71.92	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		14.79	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		24.08	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		35.46	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		53.93	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		8.78	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		26.14	ACHAT RESTAURANT
SYSCO CANADA INC.			1 124.20	
270180610	ACHATS - RESTAURANT		-3.45	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		309.34	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT		818.31	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON			120.19	
270180610	ACHATS - RESTAURANT		11.45	ACHAT RESTAURANT
270181610	ACHATS - BAR		97.20	ACHAT BAR
270180610	ACHATS - RESTAURANT		11.54	ACHAT RESTAURANT
			Total : 8 434.88	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-2025

6.2 - DÉMISSION / MME EMMY LALIBERTÉ / POSTE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

ATTENDU QUE Mme Emmy Laliberté agit à titre de préposée temporaire au comptoir lunch depuis le 19 septembre 2012, tel qu'il appert à la résolution #344-2012 ;

ATTENDU la démission de Mme Emmy Laliberté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de transmettre nos sincères remerciements à Mme Laliberté pour le travail accompli pour la municipalité de Sainte-Croix.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

134-2025

6.3 - DÉMISSION / MME VICKY TREMBLAY / POSTE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

ATTENDU QUE Mme Vicky Tremblay agit à titre de préposée temporaire au comptoir lunch depuis le 07 octobre 2022, tel qu'il appert à la résolution #268-2022 ;

ATTENDU la démission de Mme Vicky Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de transmettre nos sincères remerciements à Mme Tremblay pour le travail accompli pour la municipalité de Sainte-Croix.

135-2025

6.4 - DÉMISSION / M CLAUDE TREMBLAY / POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE TEMPORAIRE

ATTENDU l'embauche de M Claude Tremblay à titre d'homme de maintenance temporaire, tel qu'il appert à la résolution #242-2021 ;

ATTENDU QUE M Tremblay a remis sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de transmettre nos sincères remerciements à M Tremblay pour le travail accompli pour la municipalité de Sainte-Croix.

136-2025

6.5 - DÉMISSION / M MICHEL SÉNÉCHAL / POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE M Michel Sénéchal agit à titre d'homme de maintenance temporaire depuis le 14 janvier 2011, tel qu'il appert à la résolution #028-2011 ;

ATTENDU la démission de M Michel Sénéchal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de transmettre nos sincères remerciements à M Sénéchal pour le travail accompli pour la municipalité de Sainte-Croix.

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

137-2025

7.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #739-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 390-2007 AFIN D'Y MODIFIER LES NORMES POUR L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS UNIFAMILIAUX DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 390-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier à la baisse ses normes régissant les lots desservis, plus précisément ses normes de lotissements pour les habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales isolées ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à une séance ultérieure ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'en date du 21 avril 2025 à 12h, aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;
- **QUE** soit et est adopté le règlement numéro 739-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones* » ;
- **QUE** le règlement numéro 739-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-2025

7.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 111 RUE DEMERS

Madame la conseillère Mylène Neault se retire des délibérations

ATTENDU QUE la présente demande vise à corriger une erreur d'implantation lors de la construction d'un garage isolé ;

ATTENDU QUE la demanderesse avait compris que la marge de recul applicable était calculée à la fondation et non à la finition des murs extérieurs ;

ATTENDU QUE le garage est situé à 0,90 mètre de la ligne de lot latérale au lieu de 1 mètre et qu'il est érigé sur une fondation en béton ;

ATTENDU QUE le fait de refuser la présente demande au demandeur lui causerait un préjudice sérieux puisqu'il est sur une base de béton et qu'il n'y a pas d'autre endroit sur le terrain pour le déplacer ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec les recommandations du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** la présente demande de dérogation mineure et autorisé une marge de recul à 0,9 mètre pour le garage isolé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mylène Neault réintègre la séance.

139-2025

7.3 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 6625 ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal de type commercial pour les besoins de l'entreprise ;

ATTENDU QUE la demande est de démolir le garage en dôme annexé à la partie avant et de reconstruire la partie arrière avec une marge de recul arrière à 2,3 mètres au lieu de 9,0 mètres ;

ATTENDU QUE le garage arrière possède une marge de recul arrière protégé par droit à 4,87 mètres ;

ATTENDU QUE le terrain voisin arrière est une terre agricole sans construction ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec les recommandations du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** la présente demande de dérogation mineure et autorisé la construction de l'agrandissement avec une marge de recul arrière à 2,3 mètres au lieu de 9,0 mètres ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-2025

7.4 - DEMANDE DE PERMIS / SECTEUR PIIA, 6103 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-088 pour la propriété située au 6103 rue Principale ;

ATTENDU QUE le demandeur désire ajouter une partie du revêtement extérieur en vinyle de couleur blanche du mur côté gauche puisqu'il est manquant et que celui-ci est identique à une partie du revêtement existant ;

ATTENDU QUE le demandeur désire également terminer ses travaux pour la galerie avant et latérale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** que les travaux soient autorisés tel que demandé pour le revêtement extérieur, que 3 options sont proposées les travaux des galeries :
 - 1- Plancher de bois traité brun (teint Naturel) avec modèle de garde-corps de bois traité brun (teint Naturel) comme proposé lors de la demande de permis
 - 2- Plancher de fibre de verre gris pâle avec garde-corps en aluminium blanche
 - 3- Plancher de bois traité brun (teint Naturel) et garde-corps en aluminium blanche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-2025

7.5 - OCTROI DE MANDAT / MRC DE LOTBINIÈRE / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 ET DU RÈGLEMENT #388-2007 DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET D'ADMINISTRATION

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 359-2024 de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier sa réglementation au niveau du zonage et la gestion des permis et certificats à des fins de concordance ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir l'assistance du service d'aménagement du territoire de la MRC de Lotbinière pour la modification du règlement de zonage #389-2007 et du règlement #388-2007 des permis, des certificats et d'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE MANDATER** le service d'aménagement du territoire de la MRC de Lotbinière pour assister la Municipalité dans la modification à des fins de concordance des règlement #389-2007 et #388-2007 suite à l'entrée en vigueur du règlement #359-2024 de la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - TRAVAUX PUBLICS

142-2025

8.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / SANI-ORLÉANS INC. / CONTRAT DE NETTOYAGES ET D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage et à l'inspection télévisée de certaines conduites sur une longueur linéaire totalisant 2 052 mètres ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée à cette fin ;

ATTENDU la réception de l'offre de service de l'entreprise « *Sani-Orléans inc.* » au montant de 15 779.88 \$ taxes en sus pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sur une longueur linéaire de 2 052 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- **D'OCTROYER** le mandat à l'entreprise « *Sani-Orléans inc.* » au montant de 15 779.88 \$, taxes en sus pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sur une longueur linéaire de 2 052 mètres selon la recommandation de M Stéphane Milot, directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-2025

8.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ATKINSRÉALIS INC. / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'effectuer une révision complète de son plan d'intervention afin d'y intégrer les amendements, les travaux réalisés depuis, les fuites d'aqueduc recensées et les plus récentes inspections télévisées réalisées sur les réseaux d'égouts depuis la mise à jour de 2019 ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de l'entreprise « *AtkinsRéalis inc.* » datée du 27 mars 2025, au montant de 34 000 \$ taxes en sus pour la révision complète du plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *AtkinsRéalis inc.* » au montant de 34 000 \$ taxes en sus pour la révision complète du plan d'intervention, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services datée du 27 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-2025

8.3 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / CALÉVO INC. / AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU le Programme Solutions Efficaces d'Hydro-Québec visant à inciter ses clients d'affaires à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments ;

ATTENDU QUE le Programme Solutions Efficaces - Volet analyse énergétique offre des appuis financiers considérables pour la réalisation d'études visant à cibler les opportunités et la faisabilité de projets d'efficacité énergétique ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite analyser les économies potentielles associées à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique et souhaite donc réaliser une étude au niveau de l'efficacité énergétique de ses bâtiments ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de l'entreprise « *Calévo inc.* » datée du 28 avril 2025, au montant de 16 000 \$ taxes en sus, selon les modalités paiement prévues à l'offre de services, pour la réalisation d'un audit énergétique complet pour les infrastructures municipales ciblées, dont le Centre Culturel et Sportif, conformément aux dispositions du Programme Solutions Efficaces Volet Analyse énergétique d'Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *Calévo inc.* » au montant de 16 000 \$ taxes en sus, selon les modalités paiement prévues à l'offre de services datée du 28 avril 2025, pour la réalisation d'un audit énergétique complet pour les infrastructures municipales ciblées conformément aux dispositions du Programme Solutions Efficaces Volet Analyse énergétique d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

145-2025

8.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-02 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 16 avril 2025 au montant de 7 760.81 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-02, datées du 16 avril 2025 au montant de 7 760.81 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-2025

8.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / EMS INFRACTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #M24-108-03 de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » datée du 17 avril 2025, au montant de 29 268.32 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #294-2024

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » de la facture #M24-108-03 au montant de 29 268.32 \$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin principalement de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-2025

8.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSULTATION GÉOTEX INC./ FORAGE SUPPLÉMENTAIRE / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON HOSEPH-RHÉAUME (9406-0993 QUÉBEC INC)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et dégouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et dégouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû effectuer un forage supplémentaire dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #388-2023, tel qu'il appert à la résolution #420-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #21117 de la firme « *Consultation Géotex inc.* » datée du 16 avril 2025, au montant de 9 450.95 \$ incluant les taxes pour la réalisation des opérations de forage supplémentaires dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et dégouts sur la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Consultation Géotex inc.* » de la facture #211117, datées du 16 avril 2025 au montant de 9 450.95 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à de la résolution #420-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-2025

8.7 - ADOPTION / PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 / PROGRAMMATION #1

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- **QUE** La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **QUE** La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- **QUE** La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-2025

8.8 - EMBAUCHE DE M. STÉPHANE LEMAY / DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ADJOINT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix sera mandataire d'un service intermunicipal des travaux publics avec les municipalités de Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ;

ATTENDU QU'il est à propos de procéder à l'embauche d'un second directeur des travaux publics adjoint afin d'assister monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, dans la mise en œuvre et les opérations de ce nouveau service ;

ATTENDU la réception de la candidature de monsieur Stéphane Lemay ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de travail intervenu ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ENGAGER** M Stéphane Lemay à titre de directeur des travaux publics adjoint. Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

9 - LOISIRS ET CULTURE

150-2025

9.1 - DEMANDE D'AUTORISATION / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU la tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec organisée par le service des loisirs de Sainte-Croix, le dimanche 21 juin 2025;

ATTENDU le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 696-2023, article 4.8.3, réglementant les exceptions des nuisances par le bruit;

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu de cet article, autoriser la tenue de cette activité par ladite autorisation spéciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec avec une exception du bruit après 23 heure;

D'INFORMER la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière de la tenue de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151-2025

9.2 - EMBAUCHE / ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE, ANIMATEURS(TRICES) ET AIDE-ANIMATEURS(TRICES) / CAMP DE JOUR 2025

Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel se retire des délibérations

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes à titre d'éducatrice spécialisée, d'animateurs(trices) et d'aide-animateurs(trices) du camp de jour 2025 sous la supervision du directeur du service des loisirs :

Éducatrice spécialisée :

- Amélie Turgeon

Animateurs(trices) :

- Frédérique Habel
- Félix Martin
- Raphael Girard
- Léanne Fleury
- Eva Pelletier
- Camille Martin

Aide-animateurs(trices) :

- Xavier Fleury
- Anne-Sophie Auclair
- Alycia Lemay

Durée de l'emploi : Du 23 juin au 15 août 2025 (8 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel réintègre la séance.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

152-2025

9.3 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #3 / GROUPE RELIEF INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité le mandat octroyé à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » faisant l'objet de la résolution #430-2023 comprend un volet concernant la surveillance partielle du chantier de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.3 datée du 28 avril 2025 de Mme Claudie Tessier, architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », d'un montant totalisant 136 585.71 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » au montant de 136 585.71 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés pour la période du 15 mars 2025 au 15 avril 2025, sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 28 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet.

11 - VARIA

153-2025

11.1 - REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST / COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIER 2024

ATTENDU QUE les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (matières résiduelles) ont été remis au conseil municipal ;

ATTENDU QUE ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 340 019 \$;

ATTENDU QUE la conciliation des débiteurs démontre un solde à payer de 31 777.48 \$ pour la municipalité de Sainte-Croix :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **QUE** le Conseil municipal adopte les états financiers du RNLO pour l'exercice 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

154-2025

11.2 - PARTICIPATION AUX PROJETS PILOTES / ÉLECTIONS QUÉBEC / VITRINE D'INFORMATIONS ET BULLETIN DE VOTE AVEC PHOTOGRAPHIE

ATTENDU les élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE L'article 659.2 de la LERM permet à toute municipalité qui le souhaite de conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et le directeur général des élections pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ou d'un référendum ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix souhaite participer au projet pilote d'*Élections Québec*, soit la *Vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates* qui permettra aux électrices et aux électeurs d'accéder à un espace comprenant de l'information sur les candidates et candidats. Les municipalités participantes pourront diffuser, sur leur site Web ou sur une plateforme connexe, l'information et la photographie que les candidats fourniront. En répondant à une série de questions, chaque candidat pourra se présenter et faire connaître ses principales idées aux électrices et aux électeurs de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix souhaite également participer à un second projet pilote d'*Élections Québec*, qui propose aux municipalités d'utiliser des bulletins de vote incluant la photographie des candidates et des candidats pour chaque poste en élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** la participation de la Municipalité de Sainte-Croix au projet pilote *Vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates* et au projet pilote concernant l'utilisation de bulletins de vote incluant la photographie des candidates et des candidats pour chaque poste en élection ;
- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier à conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales pour mettre en œuvre ces projets pilotes visant l'organisation et le déroulement de la prochaine élection et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-2025

11.3 - DEMANDE DE COMMANDITE / REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière est un organisme à but non lucratif qui apporte du soutien aux personnes aidantes de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière souhaite obtenir la salle Robert-Daigle le jeudi 18 septembre de 11h30 à 16h dans le cadre de leurs activités ;

ATTENDU QUE le Conseil désire appuyer cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** la location de la salle Robert-Daigle à titre gratuit au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière jeudi le 18 septembre de 11h30 à 16h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

156-2025

11.4 - DEMANDE DE COMMANDITE / ULTIMATE PAMPHILE

ATTENDU la réception d'une demande de commandite concernant la course « *Ultimate Pamphile* » organisé notamment par l'école secondaire Pamphile-Le May ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir cet événement par le biais de son Plan de visibilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 500 \$ selon le plan de visibilité de l'événement « *Ultimate Pamphile* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant les travaux des terrains de pétanque au parc Jean-Guy-Fournier.
- Information concernant la participation/question citoyenne.
- Information concernant les panneaux publicitaire et les entrées de village.
- Information concernant l'affichage commercial extérieur.
- Information concernant divers terrains qui sont présentement à vendre par la Municipalité.
- Information concernant les états financiers qui seront déposés à la prochaine séance du Conseil
- Information concernant le niveau d'endettement en lien avec les emplois perdus dans la région dû à la situation économique.
- Information concernant les prochaines élections municipales.
- Information concernant l'étude de regroupement des municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun et Sainte-Croix.
- Information concernant le déneigement (commentaire *Facebook*).
- Information concernant les déchets volumineux (commentaire *Facebook*).
- Aucune question reçue par courriel.

157-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20:04 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire

